

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>97072</b>	De <b>M. Stéphane Demilly</b> ( Union des démocrates et indépendants - Somme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > orthophonistes	<b>Analyse</b> > stages. déplacements. prise en charge.
Question publiée au JO le : <b>28/06/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les contraintes liées aux stages que rencontrent les étudiants en orthophonie. Afin d'acquérir un maximum d'expérience et de rendre le meilleur service possible une fois diplômés, les étudiants doivent accomplir de nombreux stages durant leur cursus universitaire. Cependant, deux problèmes se posent, il existe une profonde inégalité dans l'accès aux stages du fait de l'éloignement des lieux de stage et des coûts que cela engendre mais également au niveau des aides accordées par les différentes collectivités territoriales. Il souhaiterait par conséquent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de mettre en place un cadre légal national aux indemnités de stage et supprimer les inégalités entre étudiants.